

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### Renfort et adaptation de l'offre médico-sociale d'accompagnement des personnes en situation de handicap

Date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt : 31 janvier 2024

Date limite de dépôt des projets : 12 avril 2024

Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : Dossier type de candidature

Annexe 3 : Grille d'analyse des projets des ESMS de compétence exclusive CD 27

#### 1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE POUR DELIVRER L'AUTORISATION

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

2, Place Jean Nouzille

Espace Claude MONET

CS 55035

14050 CAEN CEDEX 4

En lien avec les présidents des conseils départementaux du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime et les services de l'Education nationale.

#### 2. CALENDRIER PREVISIONNEL

Publication de l'avis d'appel à candidatures	31 janvier 2024
Date limite de dépôt des dossiers	12 avril 2024
Date butoir de mise en œuvre du projet	1 <sup>er</sup> septembre 2024

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est publié sur le site internet de l'ARS de Normandie et des conseils départementaux et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

### 3. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'appel à manifestation d'intérêt vise à renforcer et à adapter l'offre médico-sociale d'accompagnement des personnes en situation de handicap en région Normandie.

### 4. TEXTE DE REFERENCE

**CIRCULAIRE N° DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023** relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023.

### 5. CAHIER DES CHARGES ET COMPOSITION DU DOSSIER

Le porteur doit respecter le cahier des charges figurant en **annexe 1** du présent avis d'appel à candidatures.

Il est téléchargeable dans la rubrique de l'AMI, sur les sites Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie : <https://www.normandie.ars.sante.fr> et des conseils départementaux :

- CD 14 : <https://www.calvados.fr>.
- CD 27 : <https://eureennormandie.fr>
- CD 50 : <https://www.manche.fr>
- CD 61 : <https://www.orne.fr>
- CD 76 : <https://www.seinemaritime.fr>

Les gestionnaires adresseront un dossier de candidature qui exposera le projet proposé et son adéquation avec les objectifs de l'AMI. Le projet devra impérativement respecter la trame type du dossier de candidature figurant en annexe 2.

Sont également à joindre :

- Si le gestionnaire est en CPOM, un EPRD comportant le compte de résultat prévisionnel du projet et de l'ESMS porteur, ainsi que le tableau prévisionnel des effectifs rémunérés. En cas de redéploiement, l'EPRD devra permettre d'identifier les mouvements entre établissements.
- Si le gestionnaire n'est pas en CPOM, le budget propre du projet, de l'ESMS porteur, du ou des établissements concernés en cas de redéploiement et le tableau prévisionnel des effectifs rémunérés (avec valorisation en euros).

### 6. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Les projets doivent être opérationnels au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## 7. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

L'envoi des dossiers devra se faire **impérativement** sous format dématérialisé, au plus tard pour le **12 avril 2024** délai de rigueur, par mail aux adresses suivantes :

- Pour les ESMS de compétence exclusive ARS :

[ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr)

- Pour les ESMS de compétence exclusive des conseils départementaux concernés :

- CD 27 : [marion.roussel@eure.fr](mailto:marion.roussel@eure.fr)
- CD 50 : [mda-sapto@manche.fr](mailto:mda-sapto@manche.fr)
- CD 76 : [da-sasoms@seinemaritime.fr](mailto:da-sasoms@seinemaritime.fr)

- Pour les ESMS de compétence conjointe ARS et conseils départementaux :

- ARS : [ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr)

Et selon le département de l'ESMS :

- CD 27 : [marion.roussel@eure.fr](mailto:marion.roussel@eure.fr)
- CD 50 : [mda-sapto@manche.fr](mailto:mda-sapto@manche.fr)
- CD 76 : [da-sasoms@seinemaritime.fr](mailto:da-sasoms@seinemaritime.fr)

**ATTENTION !** Les dossiers envoyés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables (l'accusé réception faisant foi).

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats **jusqu'au 5 avril 2024** par messagerie aux adresses suivantes :

[ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr)

- CD 27 : [marion.roussel@eure.fr](mailto:marion.roussel@eure.fr)
- CD 50 : [mda-sapto@manche.fr](mailto:mda-sapto@manche.fr)
- CD 76 : [da-sasoms@seinemaritime.fr](mailto:da-sasoms@seinemaritime.fr)

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures « **Appel à candidatures médico-social 2024 – Renfort et adaptation de l'offre médico-sociale d'accompagnement des personnes en situation de handicap** ».

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui sera mis en ligne sur les sites Internet de l'ARS de Normandie et des conseils départementaux, dans la rubrique de l'AMI.

## 8. MODALITES D'INSTRUCTION

Les projets de compétence exclusive ARS seront étudiés par des instructeurs désignés au sein de l'ARS de Normandie, en lien avec les conseils départementaux et les services de l'Education nationale le cas échéant.

Les projets de compétence exclusive des Conseils départementaux seront étudiés par des instructeurs désignés au sein du CD concerné en lien avec l'ARS le cas échéant.

Les projets de compétence conjointe seront étudiés par des instructeurs désignés au sein du Conseil Départemental concerné et de l'ARS.